

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Châtelains et évêques de Cambrai autour de l'an mil

Ruffini-Ronzani, Nicolas

Published in:
Revue du Nord

DOI:
[10.3917/rdn.410.0337](https://doi.org/10.3917/rdn.410.0337)

Publication date:
2015

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Ruffini-Ronzani, N 2015, 'Châtelains et évêques de Cambrai autour de l'an mil: Réalités et représentations', *Revue du Nord*, vol. 97, numéro 410, pp. 337-355. <https://doi.org/10.3917/rdn.410.0337>

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

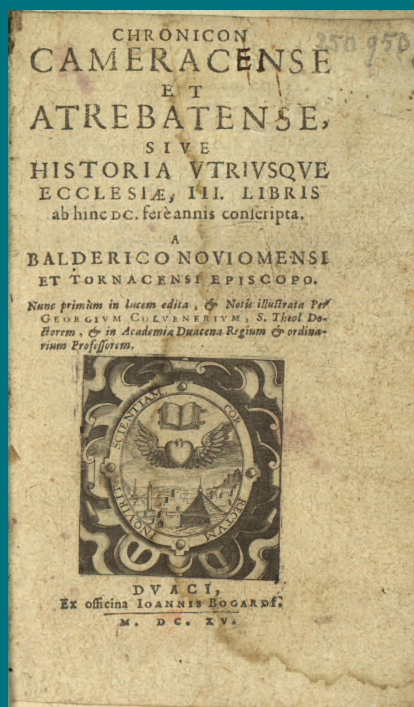
If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Revue du Nord

410

Histoire

Nord de la France . Belgique . Pays-Bas



Les représentations de l'autorité épiscopale au XI^e siècle :
Gérard de Cambrai et les *Gesta episcoporum Cameracensium*
(Textes réunis par Charles Mériaux)



UNIVERSITÉ LILLE 3

SCIENCES HUMAINES, LETTRES, ARTS . VILLENEUVE-D'ASCQ

Tome 97-Avril/Juin 2015

Février 2016

Châtelains et évêques de Cambrai autour de l'an mil : réalités et représentations

*Tiro inhumanissimus, usurpator, furibundus, latro, totus siquidem direptioni et latrociniiis deditus, totius tempestatis materia, efferatus, tantae immanitatis vir, tyrannus*¹ : vers 1023-1025, les qualificatifs se pressent sous la plume du chapelain Foulques lorsque, larmoyant sur le sort de son Église, celui-ci égrène les méfaits perpétrés par les châtelains et avoués de Cambrai, ennemis intimes de l'évêque Gérard I^{er} de Florennes². Entre la fin du premier livre des *Gesta episcoporum Cameracensium* primitifs et le début du troisième, le clerc cambrésien brosse effectivement un portrait au vitriol du « tyran » Gautier I^{er} de Lens et de son héritier, l'indocile Gautier II. Les écrits du chapelain, bientôt prolongés par ceux de ses continuateurs³, se trouvent directement à l'origine de la « légende noire » qui a trop longtemps imprégné l'histoire des châtelains de Cambrai au « premier âge féodal »⁴. Calquant

*. – Nicolas RUFFINI-RONZANI, Postdoctorant « PAI – City and Society in the Low Countries (1200-1850) », Université de Namur, département d'Histoire, rue de Bruxelles 61, 5000 Namur (Belgique), nicolas.ruffini@unamur.be

1. – *Gesta episcoporum Cameracensium*, éd. L. BETHMANN, dans *Monumenta Germaniae Historica. Scriptores* [désormais MGH, SS], t. VII, Hanovre, 1846, I, ch. 84, 99, 118, 119, 120, p. 432, 441, 453, 453-454, 454, et III, ch. 2, p. 466-467. Par souci de cohérence, tous les termes sont ici indiqués au nominatif.

2. – Je considère comme acquis que le *Fulco scriptor Gerardi Kamaracensis episcopi* mentionné dans un acte inédit du comte Baudouin IV de Flandre pour le chapitre Saint-Amé de Douai (AD Nord, 1 G 194/1003) est l'auteur de la couche primitive des *Gesta* de Cambrai rédigée vers 1023-1025. La démonstration promise depuis 1984 par E. Van Mingroot se fait toutefois attendre (E. VAN MINGROOT, « Gérard I^{er} de Florennes, évêque de Cambrai » dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. XX, 1984, col. 751). Sur le processus de composition des *Gesta*, je renvoie une fois pour toutes aux travaux de *id.*, « Kritisch onderzoek omtrent de datering van de *Gesta episcoporum Cameracensium* », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 53, 1975, p. 281-332, et T. M. RICHES, « Episcopal historiography as archive. Some reflections on the autograph of the *Gesta episcoporum Cameracensium* (ms. Den Haag KB 75 F 15) », *Jaarboek voor Middeleeuwse geschiedenis*, t. 10, 2007, p. 16-23.

3. – En particulier : *Gesta Lietberti episcopi*, éd. L. BETHMANN, dans MGH, SS, t. VII, Hanovre, 1846, p. 489-497 ; *Gesta Gerardi II*, éd. L. BETHMANN, dans *ibid.*, p. 497-500 ; et *Gesta Galcheri Cameracensis episcopi*, éd. G. WAITZ, dans MGH, SS, t. XIV, Hanovre, 1883, p. 186-210.

4. – Sur la « réhabilitation » de ce concept hérité de Marc Bloch, on verra M. LAUWERS et F. MAZEL, « Le 'premier âge féodal', l'Église et l'historiographie française » dans *Cluny. Les moines et la société au premier âge féodal*, éd. D. IOGNA-PRAT, M. LAUWERS, F. MAZEL et I. ROSÉ, Rennes, 2013, p. 11-18.

leurs propos sur ceux du chroniqueur, bien des historiens modernes ont pris appui sur les *Gesta* pour poser le diagnostic d'une crise de l'Église cambrésienne autour de l'an mil, une Église qui, comme tant d'autres, aurait été victime de la prédation des grands laïcs en un temps « d'anarchie féodale »⁵.

Peut-on encore aujourd'hui accorder une foi tranquille à ce terrible réquisitoire contre l'attitude des puissants ? S'il ne s'agit évidemment pas de nier que la contrainte et l'intimidation sont inhérentes à l'exercice de la domination seigneuriale, plus de deux décennies de recherche sur la violence et la réconciliation au sein de la société féodale nous ont appris à dédramatiser les phénomènes conflictuels entre les clercs et les laïcs, à comprendre que derrière les cris d'orfraie poussés par les religieux se cachent souvent des stratégies discursives visant à la délégitimation des comportements aristocratiques⁶. Rédigés par un clerc acquis à la cause des prélats en un temps de mise à mal de l'autorité épiscopale, les *Gesta episcoporum Cameracensium* ne font certainement pas exception à la règle. Ce sera l'ambition du présent essai que de déceler la part de la réalité et celle de la représentation dans le portrait caricatural que le chapelain Foulques dépeint des principaux auxiliaires du pouvoir épiscopal. À cette fin, mon propos se structurera en trois temps. Il s'agira d'abord de comprendre comment, pourquoi et dans quelles circonstances Gautier I^{er} et son fils, originellement implantés dans le plat-pays artésien, font leur entrée sur l'échiquier politique cambrésien au cours des années 970. En s'en tenant à l'analyse des *Gesta* primitifs de 1023-1025 – les seuls dont on sait qu'ils correspondent pleinement à un projet conçu par Gérard I^{er} –, on s'interrogera ensuite sur l'image, désastreuse, que donne l'historiographie épiscopale des Gautier de Lens. Ce récit savamment construit brosse-t-il un tableau fidèle des événements ou ces derniers sont-ils perçus à travers un prisme déformant ? Plusieurs exemples en attesteront, il faut sans doute beaucoup en rabattre sur la brutalité aveugle imputée aux châtelains. Il conviendra, enfin, d'examiner les raisons qui ont conduit le chapelain Foulques à laisser un souvenir aussi noir des interventions de Gautier I^{er} et de ses proches. Il sera dès lors indispensable de revenir sur les circonstances de rédaction du texte. *In fine*, il devrait ressortir de cet

5. – Qu'on se reporte, par exemple, à l'ancien travail d'A. DE CARDEVACQUE, « Oisy et ses seigneurs depuis l'origine de ce bourg jusqu'à l'époque de sa réunion à l'Artois », *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. 37, 1881, p. 72-93, ou à la synthèse plus récente de H. PLATELLE, « Les origines – Le Moyen Âge » dans *Les diocèses de Cambrai et de Lille*, dir. P. PIERARD, Paris, 1978, p. 25-39.

6. – F. MAZEL, « Pouvoir aristocratique et Église aux X^e-XI^e siècles. Retour sur la 'révolution féodale' dans l'œuvre de Georges Duby », *Médiévales*, t. 54, 2008, p. 144-142. À ce propos, on verra également la brillante étude de T. REUTER, « *Filii Matris nostrae pugnare adversum nos*. Bonds and tensions between prelates and their *milites* in the German high Middle Ages » dans *Chiesa e mondo feudale nei secoli X-XII. Atti della dodicesima Settimana internazionale di studio. Mendola, 24-28 agosto 1992*, Milan, 1995, p. 245-276.

essai de critique historique un portrait plus nuancé, et probablement plus apaisé, des châtelains de Cambrai au tournant de l'an mil.

Les châtelains et avoués de Cambrai : les circonstances d'une ascension politique

Les Gautier de Lens font irruption sur la scène cambrésienne sous l'épiscopat de Tetdon, entre 972 et 979. L'atmosphère politique est alors délétère. « Créature » au pouvoir fragile placée sur la cathèdre cambrésienne par l'empereur Otton I^{er}, Tetdon fait face à d'âpres difficultés au sein de son diocèse⁷. Les plus terribles d'entre elles tiennent aux interventions du roi Lothaire de France occidentale. Terre de frontières située au carrefour des deux grands royaumes nés du traité de Meerssen, le Cambrésis suscite la convoitise du souverain, qui, dans le courant des années 960-970, renoue avec les vieilles ambitions lotharingiennes de ses ancêtres. C'est très certainement avec le dessein de reprendre pied dans cette Lotharingie perdue en 923 par Charles le Simple qu'il se lance, en 978, dans une chevauchée qui le conduit jusqu'à Aix-la-Chapelle. Le succès est fugace, mais l'événement marque durablement les esprits⁸. L'expédition militaire a sans doute reçu l'appui de Régnier IV et de Lambert de Louvain. Les deux fils de Régnier III, exilé pour rébellion en 958, manœuvrent en effet depuis plusieurs années contre les alliés de l'autorité impériale pour contraindre les Ottoniens à leur restituer les *honores paternels*⁹. En 973, ils écrasent sur le champ de bataille de Péronne les comtes Renaud et Warnier¹⁰. L'année suivante, ils mènent plusieurs raids au départ de leur *castrum* de Boussu, avant d'être refoulés par l'empereur Otton II¹¹. En 976, aidés notamment par les comtes de Vermandois – dont les

7. – Sur le contexte politique cambrésien – et plus globalement lotharingien – des années 970, je me permets de renvoyer aux travaux récents de C. MÉRIAUX, « Dans l'ombre de Notger : les évêques de Cambrai à la fin du x^e siècle » dans *Évêque et prince. Notger et la Basse-Lotharingie aux alentours de l'an mil*, éd. A. WILKIN et J.-L. KUPPER, Liège, 2013, p. 188-191, et M. DE WAHA, « *Filii Ragineri in terra patrum suorum relocati sunt*. Pouvoir, opposition et intégration dans le Hainaut du x^e siècle » dans *Hainaut et Tournaisis. Regards sur dix siècles d'histoire. Recueil d'études dédiées à la mémoire de Jacques Nazet (1944-1996)*, Bruxelles, 2000, p. 61-85, ainsi qu'à ma thèse inédite *Église et aristocratie en Cambrésis (fin ix^e-milieu xii^e siècle). Le pouvoir entre France et Empire au Moyen Âge central*, Université de Namur, 2014.

8. – *Gesta episcoporum Cameracensium*, I, ch. 97-98, p. 440-441 ; T. M. RICHES, « The Carolingian capture of Aachen in 978 and its historical footprint », dans *Frankland. The Franks and the world of the early Middle Ages. Essays in honor of Dame Jinty Nelson*, éd. P. FOURACRE et D. GANZ, Manchester, 2012, p. 191-208.

9. – M. PARISSÉ, « Lotharingia » dans *The New Cambridge medieval history*, t. III, Cambridge, 2000, p. 315-324.

10. – *Gesta episcoporum Cameracensium*, I, ch. 95, p. 439-440. Cette défaite conduira les Ottoniens à mettre en place un système défensif nouveau : celui des marches, sur lequel on lira dernièrement J.-L. KUPPER, « Qu'est-ce qu'une marche ? Qu'est-ce qu'un marquis ? », *Cahiers de civilisation médiévale*, t. 57, 2014, p. 346-349.

11. – *Gesta episcoporum Cameracensium*, I, ch. 95, p. 440.

ambitions se réveillent depuis le décès d'Arnoul I^{er} de Flandre en 965 –, ils s'opposent violemment aux fidèles de l'empereur en plein cœur du Hainaut¹².

À Cambrai, premier rempart lotharingien face aux offensives vermandisienne et française, la situation est d'autant plus instable que l'évêque Tetdon doit faire face à des difficultés avec sa propre aristocratie. Un différend, surtout, met aux prises le prélat et Jean, l'avoué épiscopal que les *Gesta* décrivent comme apparenté à de puissants lignages cambrésiens et vermandisiens¹³. Jean entretient manifestement des relations privilégiées avec les comtes de Vermandois puisque c'est à Saint-Quentin, auprès du comte Albert I^{er} (943-987/988), qu'il trouve refuge lorsque l'évêque prend l'ascendant dans leurs luttes¹⁴. Si le chapelain Foulques ne se montre guère disert sur les enjeux de leurs conflits, ces derniers tournent vraisemblablement autour de la question du partage du pouvoir dans la cité. Il est en effet explicitement reproché à Jean d'avoir profité d'une absence du prélat pour ériger une tour en pierre dans la ville¹⁵. Plus fondamentalement, en tant qu'agent des comtes de Vermandois en terre cambrésienne, le châtelain et avoué Jean contribue sans doute lui aussi à déstabiliser le dispositif défensif mis en place par les Ottoniens sur leur frontière occidentale. En harcelant régulièrement l'évêque, en fragilisant l'autorité de celui-ci, Jean sert vraisemblablement les intérêts des comtes de Vermandois qui aspirent à étendre leur influence dans le sud du Cambrésis, comme en témoigne, dans la seconde moitié des années 970, l'érection presque coup sur coup de deux châteaux à Gouy et à Vinchy par Otton, fils d'Albert I^{er} de Vermandois¹⁶. S'additionnant à d'autres rancœurs, ces méfaits valent à Jean de figurer dans une liste de quarante-trois *malefactores* copiée au x^e siècle à la fin d'un livre d'Évangiles carolingien¹⁷.

12. – *Ibid.*, I, ch. 96, p. 440.

13. – *Ibid.*, I, ch. 93, p. 438 : *Sub eodem namque tempore erat vir quidam Iohannes nomine, potens tam Cameracensium quam Vermandensium genere, qui maiordomatu ceteris prestabat in urbe sub pontificali auctoritate.*

14. – *Ibid.*, I, ch. 93, p. 439. Pour reconstituer la généalogie des comtes de Vermandois, je m'appuie sur le tableau de T. EVERGATES, G. CONSTABLE et W. M. NEWMAN, *The cartulary and charters of Notre-Dame of Homblières*, Cambridge Mass., 1990, p. 5.

15. – *Gesta episcoporum Cameracensium*, I, ch. 93, p. 439 : *interim predictus castellanus ipsas materiales cumulos sibi convehi fecit et ex his domum cum summo aedificio in eodem castro fundari.*

16. – *Ibid.*, I, ch. 103, p. 443-444. Au sujet de la forteresse de Vinchy (auj. Les-Rues-des-Vignes), on verra M. ROUCHE, « Vinchy : le plus ancien château à motte » dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales en l'honneur du doyen Michel de Boüard*, Genève, 1982, p. 365-369, dont les hypothèses ont été sérieusement ébranlées par J. DE MEULEMEESTER, « Mottes castrales des anciens Pays-Bas méridionaux. Quelques considérations sur l'iconographie et les textes », *Studia Carolinsia*, 2006, p. 250-252.

17. – C. MÉRIAUX, « Les *malefactores* de l'Église de Cambrai. À propos d'une liste copiée dans un livre d'Évangiles carolingien : Cambrai, Médiathèque municipale, ms. 327 (309) » dans *Splendor Reginae. Passions, genre et famille. Mélanges en l'honneur de Régine Le Jan*, éd. L. JÉGOU, S. JOYE, T. LIENHARD et J. SCHNEIDER, Turnhout, p. 291-301.

Dans ces circonstances difficiles, quels alliés reste-t-il à Tetdon qui ne dispose pas à Cambrai du soutien d'une parentèle puissante ? L'évêque peut certainement compter sur les fidèles à l'autorité impériale que sont Godefroid le Captif († ap. 997)¹⁸ et le marquis Arnoul de Valenciennes († 1012), fils du défunt comte Isaac de Cambrai¹⁹, mais leur appui ne suffit manifestement pas à protéger la cité cambrésienne des menaces planant sur elle²⁰. La crise impose dès lors au prélat de se ménager de nouveaux alliés. Aux marges méridionales du Cambrésis, face au Vermandois, ce sera Hériward, un puissant implanté à proximité de Lesquielles-Saint-Germain et dont le fils s'impliquera dans la fondation de l'abbaye du Cateau²¹. Au cœur du Cambrésis, ce seront les Gautier dont Foulques souillera le souvenir cinquante ans plus tard (annexe I). À en croire le récit orienté des *Gesta*, Gautier de Lens, père du futur châtelain Gautier I^{er}, aurait proposé à l'évêque Tetdon de le débarrasser de l'influence néfaste de l'avoué Jean si, en retour, le prélat consentait à accorder à son fils *quicquid Iohannes tenebat*. Harcelé par les chevauchées de Jean, Tetdon se serait rallié, bon gré mal gré, à la proposition de Gautier : dépossédant Jean de son avouerie moyennant quelques compensations, il aurait confié cette dernière à Gautier I^{er}²².

Contrairement à ce que sous-entendent les *Gesta*, je ne crois pas que l'installation des Gautier à Cambrai se soit imposée aussi naturellement à Tetdon. En octroyant à eux plutôt qu'à d'autres l'avouerie épiscopale, le prélat savait qu'il posait un choix potentiellement lourd de conséquences. *Vassali* au château de Lens, les Gautier n'ont rien de lotharingien : ce sont des « Karliens » pour prendre au mot les *Gesta*, des aristocrates de Francie occidentale²³. Leur patrimoine se concentre pour l'essentiel à l'ouest de l'Escaut (annexe II)²⁴. Leurs réseaux de fidélité les lient probablement aux comtes de Flandre dont l'influence s'étend alors à Lens²⁵. La relation privilégiée qu'entretiennent

18. – À son propos, voir M. PARISSÉ, « Généalogie de la Maison d'Ardenne » dans *La Maison d'Ardenne (X^e-XI^e siècles)*, actes des Journées lotharingiennes (24-26 octobre 1980), Luxembourg, 1981, p. 24.

19. – U. NONN, *Pagus und Comitatus in Niederlothringen. Untersuchungen zur politischen Raumgliederung im früheren Mittelalter*, Bonn, 1983, p. 118-121, qui considère néanmoins qu'Arnoul de Valenciennes est le petit-fils d'Isaac de Cambrai.

20. – *Gesta episcoporum Cameracensium*, I, ch. 96-99, p. 440-442.

21. – *Ibid.*, I, ch. 99, p. 442 ; *Chronicon sancti Andreae castri Cameracensis*, éd. L. BETHMANN, dans *MGH, SS*, t. VII, Hanovre, 1846, I, ch. 13, p. 529.

22. – *Gesta episcoporum Cameracensium*, I, ch. 93, p. 439.

23. – *Ibid.*, III, ch. 40, p. 481.

24. – La carte en annexe a été réalisée à partir des actes mentionnant les possessions des châtelains de Cambrai aux XI^e et XII^e siècles. Elle permet donc de se faire une vague idée de l'étendue de leur influence, mais ne constitue pas le reflet exact de la situation au tournant des X^e-XI^e siècles.

25. – Les comtes de Flandre inféodent Lens aux comtes de Boulogne peu avant 972. À ce sujet, on verra H. J. TANNER, *Families, friends and allies. Boulogne and politics in northern France and England, c. 879-1160*, Leyde/Boston, 2004, p. 61-62 et 85, que l'on complètera par J.-F. NIEUS, *Un pouvoir comtal entre Flandre et France. Saint-Pol, 1000-1300*, Bruxelles, 2005, p. 36.

peut-être les Gautier avec les princes flamands a vraisemblablement constitué un atout aux yeux de Tetdon²⁶. Il semblerait, en effet, qu'au cours des années 970, le comte Arnoul II se soit rapproché des empereurs germaniques et de leurs alliés lotharingiens, en particulier ceux de la « Maison d'Ardenne »²⁷. En concédant l'avouerie cambrésienne aux Gautier de Lens, Tetdon espère peut-être bénéficier indirectement de la médiation, voire de l'assistance, des comtes de Flandre dans le contexte de crise des années 970 et, partant, protéger sa cité des chevauchées vermandisiennes et françaises.

Gautier I^{er}, qui dispose déjà d'une solide assise régionale, comprend rapidement tout l'intérêt qu'il peut tirer de l'exercice de la charge d'avoué et châtelain de Cambrai : d'une part, la fonction lui offre l'occasion unique de jouer un rôle stratégique aux confins des deux Francie, d'autre part, elle lui permet d'accroître son aire d'influence aux terres de l'Église de Cambrai, c'est-à-dire au-delà de son domaine propre²⁸. Comme le laissent entendre à demi-mots les *Gesta*, d'importantes sources de revenus sont associées à l'avouerie cambrésienne. Il est en effet probable que la *villa* et la moitié du très lucratif tonlieu de Lambres/Douai aient été attachées à l'office d'avoué de Cambrai²⁹. Il en va peut-être de même pour la *villa* de Sailly-en-Ostrevant, dont l'évêque Erluin conteste l'octroi vers 1011³⁰. Justifiées dans le contexte de crise des années 970, ces concessions de terres et de droits ne seront plus nécessairement comprises par les évêques de Cambrai du début du XI^e siècle qui les assimileront à des « extorsions » faites au détriment d'un prélat au pouvoir fragile. On touche sans doute ici à un aspect fondamental de la stratégie de dévalorisation des châtelains de Cambrai mise en place par le chape-lain Foulques, une stratégie dont il convient désormais d'examiner les rouages.

Des avoués insoumis ? Réalités et représentations

Georges Duby le soulignait déjà dans ses *Trois ordres* : entre la fin du premier livre des *Gesta* et le début du troisième, Gautier I^{er}, « l'agent du

26. – Un autre indice fort de l'existence de relations privilégiées entre les Gautier de Lens et les comtes de Flandre réside dans l'intervention, en 1011, du comte Baudouin IV pour assurer la transmission héréditaire de l'office de châtelain de Cambrai (*Gesta episcoporum Cameracensium*, I, ch. 117, p. 453).

27. – J. DUNBABIN, « The reign of Arnulf II, count of Flanders, and its aftermath », *Francia*, t. 16, 1989, p. 59.

28. – Au sujet de l'avouerie en Lotharingie, on lira dernièrement J. MAQUET, « Faire justice » dans le diocèse de Liège au Moyen Âge (VIII^e-XI^e siècles) : essai de droit judiciaire reconstitué, Liège, 2008, p. 353-372.

29. – É. LOUIS, « Les origines urbaines de Douai, un réexamen » dans *Château, ville et pouvoir au Moyen Âge*, dir. A.-M. FLAMBARD-HÉRICHER et J. LE MAHO, Caen, 2012, p. 222. Cette part de tonlieu a été cédée en 1111 à l'abbaye d'Anchin par le châtelain de Cambrai Hugues I^{er} d'Oisy (J.-P. GERZAGUET, *Les chartes de l'abbaye d'Anchin (1079-1201)*, Turnhout, 2005, n° 27, p. 123-124).

30. – Voir, par exemple, *Gesta episcoporum Cameracensium*, III, ch. 99, p. 442.

démon », et son fils sévissent dans chacun des chapitres ou presque³¹. La litanie de leurs méfaits couvre en effet de nombreuses pages des *Gesta*. Foulques leur reproche avant tout d'avoir annexé certaines portions du patrimoine de l'Église de Cambrai en profitant des difficultés de l'évêque Tetdon dans les années 970³². Il accuse aussi les châtelains d'inefficacité, voire de passivité, dans leurs interventions politiques³³. Selon lui, ils négligeraient les devoirs qui incombent aux avoués³⁴. Pire, avec le soutien des comtes de Flandre, ils auraient manœuvré en secret pour s'assurer la transmission héréditaire de leur charge, et ce contre l'avis de l'évêque Erluin³⁵ dont Gautier II aurait en 1012 perturbé les funérailles³⁶. Peu après, ce dernier aurait empêché l'évêque Gérard I^{er} de pénétrer dans la cité³⁷. Cet événement marque le début d'une longue série de vexations qui comprendra notamment l'incendie des faubourgs de Cambrai³⁸, le meurtre d'un jeune aristocrate proche du prélat³⁹ ou encore des luttes d'influence autour de la paix de Dieu⁴⁰.

Quelle foi accorder aux récriminations du chapelain Foulques ? Sans nécessairement nier l'existence de tensions entre les évêques et leurs avoués, ni même mettre en doute que ces derniers ont pu ponctuellement faire preuve de violence à l'encontre des clercs, il convient de se demander si le rédacteur des *Gesta* n'a pas volontairement dramatisé les événements en surestimant la portée des exactions imputées aux Gautier. À mes yeux, cela ne fait aucun doute. Ainsi, lorsque le chroniqueur accuse les châtelains d'avoir exploité la faiblesse de l'évêque Tetdon pour s'emparer indûment de biens relevant de l'Église de Cambrai, on se doit de nuancer ce témoignage⁴¹. D'abord, car les Gautier ne sont pas les premiers à bénéficier d'aliénations de la part des prélats. Dès avant 941, de vastes portions du temporel épiscopal avaient déjà été inféodées à des vassaux de l'Église de Cambrai, comme en atteste une notice de l'évêque Fulbert⁴². Entre 956 et 962/963, Bérenger, le successeur de Fulbert, avait lui aussi remis en bénéfice (*beneficiavit*) les *villae* de Ferrières et de *Coureng*, non loin du Cateau, à un chevalier dont le nom ne nous est pas resté⁴³. Ensuite, parce que, comme on l'a vu, les concessions de fiefs et de

31. – G. DUBY, *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris, 1978, p. 37-38.

32. – *Gesta episcoporum Cameracensium*, I, ch. 93 et 99, p. 438-439 et 441-442.

33. – *Ibid.*, I, ch. 99, p. 441-442.

34. – *Ibid.*, III, ch. 2, p. 466-467.

35. – *Ibid.*, I, ch. 117, p. 453.

36. – *Ibid.*, I, ch. 119, p. 453-454.

37. – *Ibid.*, III, ch. 1, p. 466.

38. – *Ibid.*, III, ch. 3, p. 467.

39. – *Ibid.*, III, ch. 39, p. 481.

40. – *Ibid.*, I, ch. 53, p. 486-487.

41. – *Ibid.*, I, ch. 99, p. 441-442.

42. – G. DESPY, « Serfs ou libres ? Sur une notice judiciaire cambrésienne de 941 », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 39, 1961, p. 1141 et 1143.

43. – *Gesta episcoporum Cameracensium*, I, ch. 82, p. 431-432.

droits consenties par l'évêque Tetdon en faveur des avoués sont intervenues pour répondre aux nécessités politiques des années 970 : face aux incursions venues de Francie occidentale, il importait en effet au diocésain de s'adjoindre le soutien de puissants aristocrates dans des espaces mal défendus. C'est pourquoi, dès avant la construction de la forteresse du Cateau (1001)⁴⁴, ils s'adjoignent les Hériward de Lesquielles pour garder la frontière entre le Cambrésis et le Vermandois et les Gautier de Lens pour protéger l'ouest du comté⁴⁵. Cette assistance a néanmoins un prix, un prix que contestera le chapelain Foulques au début des années 1020, alors que les octrois consentis en faveur des nouveaux alliés des prélats ne paraissaient guère remis en cause par les évêques de la seconde moitié du x^e siècle.

Les sources n'autorisent pas à se montrer catégorique sur ce point, mais, contrairement à ce que laissent croire les *Gesta*, l'avoué Gautier I^{er} et son fils ont probablement rempli honorablement le devoir de protection qui leur incombait dans le contexte politique difficile de la fin du x^e siècle. Il ne faut en effet pas perdre de vue qu'en garantissant la défense du temporel de l'immuniste, l'avoué préservait avant tout ses propres intérêts, les terres soumises à l'immunité lui permettant d'étendre son influence au-delà de son domaine foncier propre⁴⁶. Ainsi, même si les *Gesta* laissent entendre le contraire, l'intervention de Gautier I^{er} face à Jean de Vermandois dans les années 970 a vraisemblablement été un succès, car on n'entendra plus parler de l'ancien châtelain en Cambrésis par la suite⁴⁷. On n'en possède aucune preuve formelle, mais à l'aube de l'épiscopat de Rothard, probablement en 979 et 983, Gautier I^{er} figure peut-être parmi les puissants qui, aux côtés d'Arnoul de Valenciennes et de Godefroid le Captif, abattent un *castrum* dressé par Otton de Vermandois à Vinchy⁴⁸, une terre sur laquelle les descendants du châtelain disposeront plus tard de nombreux droits et où ils érigeront au xii^e siècle l'abbaye de Vaucelles⁴⁹. S'il faut se garder d'une vision excessivement irénique de la situation, ces deux exemples témoignent, à mon sens, d'une certaine efficacité de l'avoué dans l'accomplissement de ses missions. On remarquera, d'ailleurs, que malgré le sévère portrait de lui dressé par le chapelain Foulques, Gautier I^{er} ne figure pas dans la liste des *malefactores*, dont certains indices laissent à penser qu'elle a pu être produite dans le courant des années 970⁵⁰.

44. – *Ibid.*, I, ch. 112, p. 450.

45. – *Ibid.*, I, ch. 112, p. 450.

46. – A. WILKIN, *La gestion des avoirs de la cathédrale Saint-Lambert de Liège des origines à 1300. Contribution à l'histoire économique et institutionnelle du pays mosan*, Bruxelles, 2008, p. 442-443.

47. – *Gesta episcoporum Cameracensium*, I, ch. 93, p. 438-439.

48. – *Ibid.*, I, ch. 103, p. 443.

49. – S. LEBECQ, « Autour de la fondation de l'abbaye de Vaucelles. La charte de confirmation de l'évêque Liétard de Cambrai (1133) », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 89, 2011, p. 439-453.

50. – C. MÉRIAUX, « Les *malefactores* », *op. cit.* (n. 17).

Si la charge d'avoué impose à son détenteur un devoir de protection, elle lui confère également certaines prérogatives. À Cambrai, les châtelains du ^x^e siècle estiment peut-être disposer de manière coutumière d'un droit de dépouille qui, dans le cas présent, se définit comme la faculté pour les avoués de s'emparer des biens dépendants de la mense épiscopale en temps de vacance du siège⁵¹. L'exercice de ce droit se trouvera au cœur de bien des controverses autour de l'an mil, comme en témoignent les *Gesta*. En 996, l'évêque Erluin profite d'un séjour à Rome pour obtenir des mains du pape Grégoire V (996-999) une bulle interdisant à tout individu de piller les *res ecclesiasticae* que les prélats ou les clercs laisseraient à leur décès⁵². L'acte est à mettre en relation avec les querelles qui opposent l'évêque à son avoué à propos du droit de dépouille. Les injonctions pontificales resteront toutefois lettre morte car Gautier II semble exercer pleinement son *ius spoli* au décès d'Erluin (1012), comme lui en font explicitement grief les *Gesta*. Il faut pourtant encore une fois nuancer leur témoignage⁵³. Le châtelain ne fait effectivement que se conformer à une pratique coutumière qui subsistera de façon résiduelle à Arras jusqu'au milieu du ^{xii}^e siècle au moins⁵⁴. En contestant la légitimité de cette pratique traditionnelle, Erluin, puis Gérard I^{er} s'en prennent directement à l'une des sources de revenus de leurs avoués qui ont vraisemblablement perçu les manœuvres épiscopales comme une agression à leur rencontre. Dans ces circonstances, on comprend mieux pourquoi Gautier II a volontairement perturbé les funérailles de l'évêque Erluin qui, en plus de s'efforcer de réduire les prérogatives des avoués, avait également tenté d'empêcher Gautier II de succéder à son père. Partant, cela doit nous conduire à relativiser les innombrables exactions que les *Gesta* imputent aux Gautier. D'autres l'ont déjà souligné : contrairement à ce que laissent entendre le récit, leurs vexations ne sont ni aveugles, ni arbitraires⁵⁵. Hormis l'une ou l'autre

51. – Pour une histoire du droit de dépouille, on lira G. MOLLAT, « Dépouille, droit de » dans *Dictionnaire de droit canonique*, t. XXIII, 1949, col. 1159-1165, et F. SAINT-PALAIS D'AUSSAC, *Le droit de dépouille (jus spoli)*, Strasbourg, 1930. À ce propos, on verra également les remarques de T. N. BISSON, *The crisis of the twelfth century. Power, lordship, and the origins of European government*, Princeton, 2009, p. 80-81.

52. – *Gesta episcoporum Cameracensium*, I, ch. 111, p. 449 : *Hoc quoque nobis similiter intimatum est quod obeunte episcopo vel ceteris sacerdotibus praedictae sanctae Cameracensis aecclesiae aliqui diabolico repleti spiritu soleant res ecclesiasticas, quas vel episcopus sive etiam sacerdotes reliquerint, diripere ac devastare*.

53. – *Ibid.*, I, ch. 118-120, p. 453-454.

54. – Dans le courant des années 1160, le pape Alexandre III interdira à Simon d'Oisy, châtelain de Cambrai, d'exercer son droit de dépouille à Arras et à Maroilles. Il lui sera également défendu de s'approprier le cheval avec lequel l'évêque entre traditionnellement dans la cité après avoir été consacré (J. RAMACKERS, *Papststücken in Frankreich*, t. III, Artois, Göttingen, 1940, n° 112, p. 171-172). À cet égard, il est intéressant de noter que, un siècle plus tôt, les *Gesta* reprochent justement à Gautier II de s'être emparé des chevaux de l'évêque (*Gesta episcoporum Cameracensium*, I, ch. 118, p. 453).

55. – L. JÉGOU, « L'évêque entre autorité sacrée et exercice du pouvoir. L'exemple de Gérard de Cambrai (1012-1051) », *Cahiers de civilisation médiévale*, t. 47, 2004, p. 47-48 ; S. PATZOLD, « *Inter*

exception, l'usage de la violence par les châtelains demeure en effet graduel et mesuré afin de ménager une place à la réconciliation et à la négociation entre les rivaux. Tel est le cas, par exemple, lorsqu'au cours de l'hiver 1012, Gautier II s'en prend aux *bona episcopi* en sachant pertinemment que Gérard I^{er} ne pourra lui refuser son pardon et des négociations de paix puisque l'on se trouve alors en pleine période de Carême⁵⁶.

Par ailleurs, même si les *Gesta* conservent le silence sur le sujet, il semble que les châtelains de Cambrai, à l'instar de la plupart des aristocrates de leur rang, entretiennent des relations privilégiées avec plusieurs abbayes et chapitres implantés en Cambrésis ou aux marges de celui-ci. Dans la cité, des liens étroits les unissent avec le chapitre cathédral Notre-Dame au sein duquel œuvre vraisemblablement Séhier, frère de Gautier II et candidat à la cathèdre cambrésienne en 1012⁵⁷. Il arrive d'ailleurs aux avoués de se montrer généreux à l'égard du chapitre cathédral. Comme en atteste le nécrologe de l'institution, Gautier II cède en effet à Notre-Dame les localités hennuyères de Jurbise et de *Bilcuns* au cours de la première moitié du XI^e siècle⁵⁸. Les gratifications du lignage s'adressent également à d'autres communautés, à commencer par celle de Saint-Amand où Gautier II a été enseveli au lendemain de son assassinat⁵⁹. Régularisant peut-être des donations consenties par son mari, Ermentrude, veuve de Gautier II, cède en 1041 aux bénédictins amandinois divers droits et biens à Bracheux et Vitry-en-Artois⁶⁰. À Saint-Amé de Douai, une charte épiscopale de Gérard II datée de 1081 signale parmi un ensemble d'autres aliénations faites aux X^e-XI^e siècles la concession de la moitié d'un alleu à Fins⁶¹ par un certain *Gualteri Cameracensis*, probablement Gautier I^{er}⁶². Ni les *Gesta* primitifs, ni leurs premières continuations

55. – (suite) *pagensium nostrorum gladios vivimus*. Zu den Spielregeln der Konfliktführung in Niederlothringen zur Zeit der Ottonen und frühen Salier », *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Germanistische Abteilung*, t. 118, 2001, p. 66-82.

56. – *Gesta episcoporum Cameracensium*, III, ch. 3, p. 467.

57. – *Ibid.*, I, ch. 121, p. 454.

58. – Cambrai, BM, ms. 229, fol. 65r^o : *v kalendas aprilis. Obiit Gualterus castellanus pro cuius animae memoria Iorbies et Bilcuns tenemus*.

59. – Le châtelain décède sous les coups de ses ennemis le 28 mars 1041 alors qu'il priaît au pied de la cathédrale Notre-Dame de Cambrai (cf. *infra*, en annexe le tableau généalogique ; L. MORELLE, « Mémoires d'un crime : l'assassinat et l'inhumation de Gautier, châtelain excommunié de Cambrai (1041) » dans *Un Moyen Âge pour aujourd'hui. Mélanges offerts à Claude Gauvard*, éd. J. CLAUSTRE, O. MATTÉONI et N. OFFENSTADT, Paris, 2010, p. 467-477).

60. – C. DUVIVIER, *Actes et documents anciens intéressants la Belgique*, t. I, Bruxelles, 1898, p. 31-33. Le texte précise par ailleurs que Gautier II était entré dans la *societas* amandinoise avant son décès.

61. – E. VAN MINGROOT, *Les chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II, évêques de Cambrai et d'Arras, comtes du Cambrésis (1012-1092/1093)*. Introduction, édition, annotation, Leuven, 2005, n° 3.08, p. 198 : *in Cameracensi, apud Fins, medietate alodii Gualteri Cameracensis et Adeline filie eius*.

62. – Sur l'identification de Gautier, cf. *infra*, en annexe le tableau généalogique, justifications n° 7 et 8.

ne se font l'écho de telles libéralités. Les évoquer aurait pourtant permis d'apaiser le portrait dépeint des châtelains de Cambrai. Acquis à la cause des prélats, le chapelain Foulques et ses successeurs préfèrent au contraire souligner la rapacité des avoués et renvoyer de ces derniers une image finalement assez peu fidèle à la réalité des faits. Il s'agit désormais de comprendre les fondements de cette stratégie discursive.

Réseaux de pouvoir et historiographie épiscopale

On pouvait s'y attendre, les *Gesta*, rédigés sous l'autorité de l'évêque Gérard I^{er}, ne constituent pas un strict reflet des réalités, mais plutôt une mise en texte orientée et subjective des événements qui agitent la Lotharingie autour de l'an mil. S'adressant avant tout à une audience régionale, comme la plupart des œuvres du genre, ce récit vise, entre autres, à disqualifier les interventions des châtelains et avoués de Cambrai⁶³. Pourquoi cette volonté, alors que, comme on l'a constaté, l'entrée des Gautier de Lens sur l'échiquier politique régional découle largement de choix posés par les prélats eux-mêmes ? Pour comprendre la mise en place de cette stratégie discursive, il semble nécessaire de relire les *Gesta* à l'aune des enjeux ayant présidé à leur rédaction. Les critiques du chapelain Foulques procèdent, à mon sens, de la conjonction de deux phénomènes de nature politique. Le premier d'entre eux tient au renforcement progressif de l'influence des comtes de Flandre dans la région entre la fin du x^e siècle et le début du xi^e siècle. Alors qu'au cours des années 970 les menaces pesant sur le Cambrésis émanaient essentiellement du roi de Francie occidentale et des comtes de Vermandois, le danger auquel fait face l'évêque Gérard I^{er} depuis le début de sa prélature provient majoritairement de Flandre. La prise, temporaire, de Valenciennes en 1006-1007, puis son inféodation à Baudouin IV en 1015 symbolisent bien cette montée en puissance des princes flamands⁶⁴. En tant que proches des comtes de Flandre, les Gautier, titulaires de l'avouerie cambrésienne, représentent désormais une véritable menace pour l'autorité des évêques. Aux yeux de ceux-ci, le péril est d'autant plus grand que le pouvoir des avoués ne cesse de s'accroître dans la cité en raison des effets indirects de la construction de l'Église impériale. En contribuant à vider de sa substance le *comitatus* des comtes laïques au profit de l'*episcopatus*, les empereurs germaniques ont involontairement favorisé l'ascension des châtelains et avoués de Cambrai. Ce phénomène connaît son point d'aboutissement en 1007, lorsque le roi Henri II de Francie orientale remet à l'évêque Erluin les dernières parts du

63. – M. SOT, *Gesta episcoporum, gesta abbatum*, Turnhout, 1981, p. 45-47.

64. – Sur les interventions des comtes de Flandre aux marges occidentales de la Lotharingie, on lira M. DE WAHA, « Du *pagus* de Brabant au comté de Hainaut. Éléments pour servir à l'histoire de la construction de la principauté », *Annales du Cercle archéologique du canton de Soignies*, t. 36, 1998, p. 34-39 et D. C. VAN METER, « Count Baldwin IV, Richard of Saint-Vanne and the inception of monastic reform in eleventh-century Flanders », *Revue bénédictine*, t. 107, 1997, p. 130-148.

comitatus cambrésien⁶⁵. Le repli des comtes profite indirectement aux Gautier, dont l'influence s'accroît encore un peu plus, en s'étendant aux domaines nouvellement acquis par l'évêque⁶⁶. Entre 970 et 1020, la situation a donc radicalement évolué en Cambrésis. Les Gautier, auxquels l'évêque Tetdon avait fait appel pour assurer la défense de la cité, ne constituent plus des auxiliaires fiables. Au contraire, aux yeux de Gérard I^{er}, ils apparaissent désormais comme les trop puissants « agents infiltrés » des comtes de Flandre, ils font figure de véritable menace pour son autorité.

Schématiquement, deux réseaux de pouvoir semblent en effet s'affronter aux marges occidentales de la Lotharingie jusqu'en 1024-1025, moment où les accessions au pouvoir de Conrad II le Salique en Empire et du duc Gozelon en Basse-Lotharingie fragiliseront considérablement la position de Gérard I^{er}⁶⁷. À une « nébuleuse flamande », au sein de laquelle prennent place les châtelains de Cambrai, s'oppose un « réseau impérial » regroupant en son sein les fidèles de Henri II que sont notamment l'évêque Gérard I^{er} et deux éminents membres de la famille d'Ardenne, le duc Godefroid et le marquis Herman d'Éname, parents éloignés du prélat⁶⁸. Le sévère réquisitoire dressé à l'encontre des châtelains de Cambrai découle avant tout de cette donne politique. C'est certainement parce que les Gautier appartiennent à un réseau de pouvoir opposé à celui de l'évêque Gérard I^{er} que le chapelain Foulques livre d'eux une image aussi déplorable. Les *Gesta* ne visent d'ailleurs pas à condamner les comportements aristocratiques dans leur ensemble. Les reproches qu'ils adressent aux châtelains de Cambrai, ils ne les formulent guère à l'encontre des aristocrates de la famille d'Ardenne, dont le rapport aux institutions ecclésiastiques ne doit pourtant pas différer fondamentalement de celui des Gautier. Le portrait que les *Gesta* brossent d'Herman d'Éname ou duc Godefroid s'avère en effet beaucoup plus favorable, sans doute parce qu'ils sont les alliés objectifs de l'évêque.

Plus fondamentalement, je me demande également si en insistant outrageusement sur les méfaits des Gautier, Gérard I^{er} ne tente pas, dans une certaine mesure, de masquer les errements de son propre épiscopat. Contrairement à

65. – MGH, *Die Urkunden der deutschen Könige und Kaiser*, t. III, *Die Urkunden Heinrichs II. und Arduins*, Hanovre, 1900-1903, n° 142, p. 168-169.

66. – Sur l'effacement progressif des comtes laïques de Cambrai et la montée en puissance des châtelains, je me permets, à nouveau, de renvoyer à ma thèse inédite *Église et aristocratie en Cambrésis*, *op. cit.* (n. 7), chapitre II : « L'éclipse d'un pouvoir comtal : Cambrai, une cité au cœur des enjeux politiques lotharingiens (ca 900 – ca 1010) ».

67. – E. VAN MINGROOT, « Gérard I^{er} de Florennes », *op. cit.* (n. 2), col. 748.

68. – M. PARISSÉ, « Généalogie », *op. cit.* (n. 18), n°s 35 et 37, p. 30 ; sur les relations de parenté entre Gérard I^{er} et la famille d'Ardenne, voir N. RUFFINI-RONZANI, « Enjeux de pouvoir et compétition aristocratique en Entre-Sambre-et-Meuse (fin x^e-milieu xi^e siècle). Retour sur les fondations de Saint-Gengulphe et de Saint-Jean-Baptiste de Florennes », *Revue bénédictine*, t. 122, 2012, p. 306-312.

ce que laissent entendre les *Gesta*, les positionnements politiques des évêques et la pression fiscale résultant de leur dynamisme, notamment en matière architecturale⁶⁹, ont pu susciter certaines crispations chez leurs concitoyens⁷⁰. Peut-être est-ce ce mécontentement diffus que traduit le succès de la fameuse « hérésie gondulphienne » de 1025⁷¹. L'événement oblige en effet Gérard I^{er} à apporter des justifications à sa politique et à expliquer la raison d'être de l'Église⁷². Les *Gesta* ne soufflent pourtant pas un mot de ce climat de contestation de l'autorité épiscopale qui devait pourtant déjà régner avant leur rédaction. Ils préfèrent plutôt dénoncer les exactions des Gautier en faisant passer ceux-ci pour les principaux responsables des maux qui affectent le Cambrésis...

Conclusion

Triginta annos ducimus, quo in nostra urbe inter pagensium nostrorum gladios vivimus se lamente à la fin de sa vie l'évêque Gérard I^{er} auprès de l'empereur Henri III⁷³. Volontiers geignard, comme à son habitude, le vieux prélat songe sans doute aux rivalités qui l'ont opposé au défunt châtelain Gautier II à l'heure où, entre 1042 et les premiers mois de l'année 1047, il couche ces quelques mots dans une lettre destinée au souverain. Près de trente années de vaine lutte pour asseoir son hégémonie dans la cité ont certainement marqué au fer rouge Gérard I^{er} de Florennes qui, loin d'avoir joué entre France et Empire le rôle en vue auquel il aspirait au lendemain de son élection, s'exprime ici au terme d'un épiscopat finalement assez décevant⁷⁴.

69. – Les innombrables chantiers architecturaux ouverts par les évêques de Cambrai ont été répertoriés par F. G. HIRSCHMANN, *Stadtplanung, Bauprojekte und Grossbaustellen im 10. und 11. Jahrhundert. Vergleichende Studien zu den Kathedralstädten westlich des Rheins*, Stuttgart, 1998, p. 132-136.

70. – Ces tensions ne sont peut-être pas sans lien avec la révolte urbaine qui interviendra à Cambrai dès le début de l'épiscopat de Gérard II de Lessines (1076-1092). Sur cet événement, voir W. REINECKE, *Geschichte der Stadt Cambrai bis zur Erteilung der Lex Godefridi (1227)*, Marburg, 1896, p. 105-110, et H. PLATELLE, « Le mouvement communal de Cambrai de 1077 et ses destinées ultérieures » dans *Les chartes et le mouvement communal. Colloque régional, octobre 1980, organisé en commémoration du neuvième centenaire de la commune de Saint-Quentin*, Saint-Quentin, 1982, p. 131-148.

71. – Sur ces événements, on se reportera à l'édition récente de S. VANDERPUTTEN et D. J. REILLY, *Gerardi Cameracensis Acta synodi Atrebatensis, Vita Autberti, Vita Gaugerici, varia scripta ex officina Gerardi existantia*, Turnhout, 2014 (*Corpus Christianorum. Continuatio Mediaevalis*, 270).

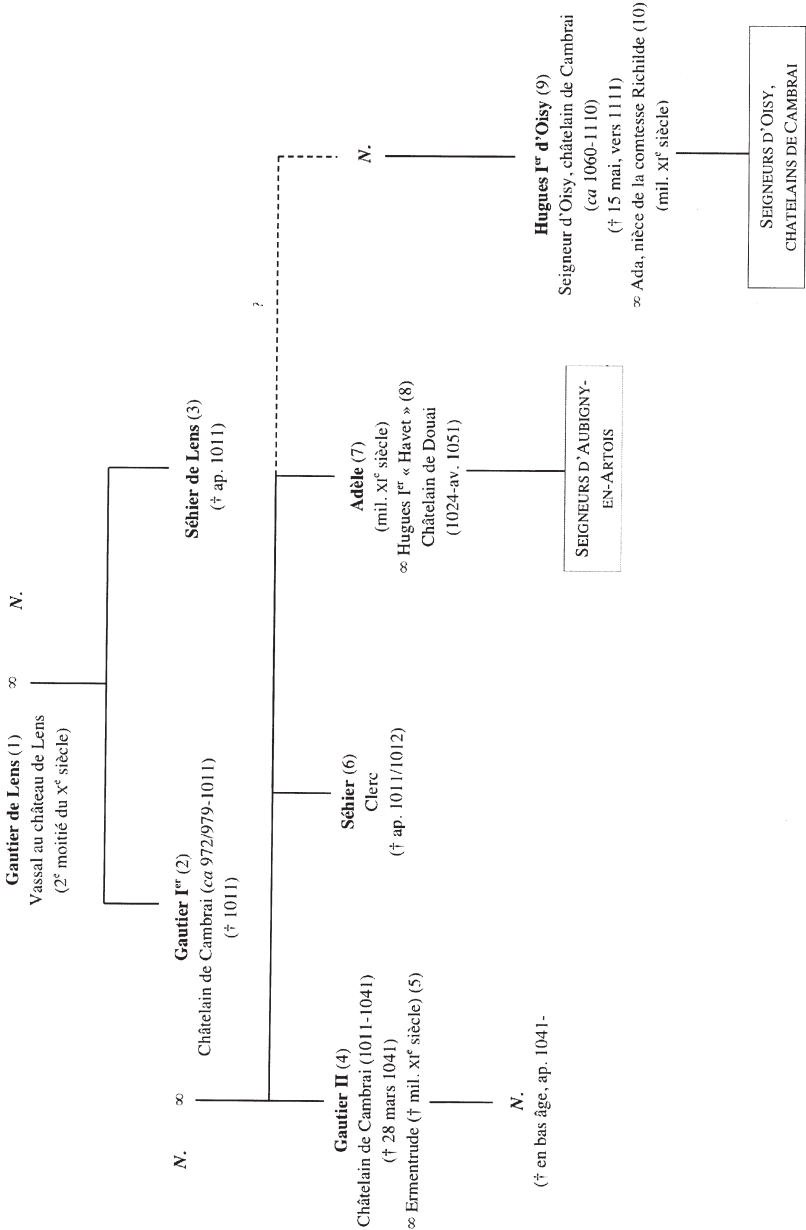
72. – G. LOBRICHON, « Arras, 1025, ou le vrai procès d'une fausse accusation » dans *Inventer l'hérésie ? Discours polémiques et pouvoirs avant l'Inquisition*, dir. M. ZERNER, Nice, 1995, p. 80-81 et 84-85.

73. – *Gesta episcoporum Cameracensium*, III, ch. 60, p. 488 (voir également l'édition de S. VANDERPUTTEN et D. J. REILLY, *Gerardi Cameracensis, op. cit.* (n. 71), p. 236). Sur la datation de cette lettre connue de manière fragmentaire, on se reportera à E. VAN MINGROOT, *Chartes, op. cit.* (n. 61), n° 0.13, p. 346-348.

74. – Comme le note *id.*, « Gérard I^{er} », *op. cit.* (n. 2), col. 748, l'influence de l'évêque d'Arras-Cambrai en Empire diminue sensiblement après le décès de l'empereur Henri II, en juillet 1024, même si, contrairement à lui, je ne crois pas que « la mort d'Henri II [...] mit brutalement un terme au rôle politique de Gérard I^{er} ».

Si des tensions avec les avoués de la cité ont incontestablement existé, en particulier aux premières heures de la prélatrice de Gérard I^{er}, les violences qui en ont résulté ont-elles été aussi aveugles et injustifiées que ce que le prétendent les *Gesta*? Au terme de cette enquête, je crois pouvoir écrire que non. L'image négative que l'on se fait traditionnellement des premiers châtelains connus de Cambrai découle en bonne partie d'une stratégie discursive élaborée par Gérard I^{er} et son chapelain Foulques. Usant de l'arme de l'écrit, ceux-ci noircissent le souvenir d'un lignage venu soutenir l'évêque Tetdon dans le courant des années 970. Empêtré dans des difficultés d'ordre politique, ce prélat au pouvoir fragile avait sciemment choisi de confier l'avouerie cambrésienne à des alliés des comtes de Flandre afin d'assurer la sauvegarde de sa cité. Cette protection – dont on peut penser qu'elle a été bien assurée – avait néanmoins un prix : la concession de divers fiefs. Les évêques du début du XI^e siècle, Gérard en tête, refusent d'assumer ces aliénations. Pire, ils les contestent et profitent des moments de faiblesse de leurs châtelains pour tenter de récupérer « leurs » droits. Sans doute perçues comme des agressions, leurs manœuvres sont vraisemblablement à l'origine de bien des violences perpétrées par les Gautier. À la décharge des prélats, il faut cependant reconnaître que, par rapport aux années 970, le contexte politique s'est radicalement transformé. L'accroissement de l'*episcopatus* a eu comme conséquence indirecte de renforcer considérablement l'influence des avoués de Cambrai, très proches – trop proches aux yeux des diocésains – des ambitieux princes flamands. L'évolution du climat politique a fait passer les Gautier du statut d'alliés objectifs des évêques à celui de rivaux potentiels. Là se trouve sans doute l'origine de leur légende noire. Mais la stratégie déployée par le chapelain s'est-elle, au final, révélée efficace? Si je ne parviens pas, pour l'instant, à apporter de réponse pleinement satisfaisante à cette question, je me dois néanmoins de relever que toutes les *continuationes* des *Gesta* primitifs livreront une image peu reluisante des châtelains de Cambrai.

Mots-clés : Lotharingie, Cambrai, Moyen Âge central, aristocratie, épiscopat, révolution de l'an mil, *Gesta episcoporum Cameracensium*.



JUSTIFICATIONS DU TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

- (1) Le nom de **Gautier**, père du châtelain Gautier I^{er} de Cambrai, apparaît dans le premier livre des *Gesta*, lequel le présente comme un *vassalus* servant au château de Lens durant les années 970 (*Gesta episcoporum Cameracensium*, I, ch. 93, p. 439).
- (2) **Gautier I^{er}**, fils du précédent, accède aux charges de châtelain et d'avoué de Cambrai sous l'épiscopat de Tetdon, entre 972 et 979 (*ibid.*, I, ch. 93, p. 439). À une date indéterminée, ce même évêque lui accorde en bénéfice la villa de Lambres (*ibid.*, I, ch. 99, p. 442) et, peut-être, celle de Sailly-en-Ostrevent (*ibid.*, I, ch. 117, p. 453). Gautier I^{er} décède en 1011, quelques semaines avant l'évêque Erluin (*ibid.*, I, ch. 117, p. 453). Le nom de son épouse n'est pas mentionné par l'auteur des *Gesta*, qui souligne pourtant l'influence néfaste de cette dernière dans les débats autour de la transmission de l'office de châtelain (*ibid.*, I, ch. 117, p. 453).
- (3) Les *Gesta* présentent **Séhier de Lens** comme le frère du châtelain Gautier I^{er}. Il intervient en 1011 pour tenter d'apaiser les tensions nées entre l'évêque Erluin et Gautier II à propos de la transmission de la charge de châtelain de Cambrai (*ibid.*, I, ch. 118, p. 453).
- (4) **Gautier II** succède à son père à la tête de la châtellenie de Cambrai en 1011 (*ibid.*, I, ch. 117, p. 453). Il entre d'emblée en conflit avec l'évêque Erluin, puis, à partir de 1012, avec Gérard I^{er}, qu'il empêche un temps de rentrer dans la cité (*ibid.*, I, ch. 118-121, p. 453-454, et III, ch. I, p. 465-466). Leurs différends tournent essentiellement autour de la question de l'exercice du pouvoir à Cambrai et de l'instrumentalisation de la paix de Dieu, comme le laissent entendre à plusieurs reprises les *Gesta* (*ibid.*, III, ch. 2, 3, 53 et 54, p. 466-467 et 486-487). C'est dans ce contexte que seront échangés plusieurs serments vers 1024-1025 (*ibid.*, III, ch. 40-45, p. 481-482; S. VANDERPUTTEN et D. J. REILLY, *Gerardi Cameracensis, op. cit.* (n. 71), p. 218-221; E. VAN MINGROOT, *Chartes, op. cit.* (n. 61), n° 0.05, p. 323-326; S. VANDERPUTTEN et D. J. REILLY, « Reconciliation and record keeping. Heresy, secular dissent and the exercise of episcopal authority in eleventh-century Cambrai », *Journal of Medieval History*, t. 37, 2011, p. 353-356). Gautier II est assassiné par quatre inconnus le 28 mars 1041 devant les portes de la cathédrale de Cambrai (Cambrai, BM, ms. 229, fol. 65r°; *Chronicon sancti Andreae, op. cit.* (n. 21), II, ch. 8, p. 532). Après bien des vicissitudes, sa dépouille est inhumée à l'abbaye de Saint-Amand, dans le diocèse de Tournai (*Annales de Saint-Pierre de Gand et de Saint-Amand*, P. GRIERSON éd., Bruxelles, 1937, p. 155-156; C. DUVIVIER, *Actes et documents anciens, op. cit.* (n. 60), t. 1, p. 31-33; L. MORELLE, « Mémoires d'un crime », *op. cit.* (n. 59), p. 468-477).
- (5) **Ermentrude** est l'épouse du châtelain Gautier II. Son activité est mal documentée, mais elle semble jouer un rôle politique considérable au lendemain du décès de son mari, en faisant pression sur Gérard I^{er} pour qu'il accorde au défunt une sépulture chrétienne (*Gesta Lietberti, op. cit.* (n. 3), ch. 2, p. 489-

- 490). Un enfant dont on ignore le nom naît de son union avec Gautier II. Ce garçonnet suit rapidement son père dans la tombe, puisqu'il décède avant 1051 (*ibid.*, p. 490). Ermentrude avait pourtant tenté d'assurer l'avenir de son fils à la tête de la châteltenie en épousant, avant 1046 (E. VAN MINGROOT, *Chartes*, *op. cit.* (n. 61), n° 1.03, p. 67), un homme qui allait devenir le tuteur de celui-ci : l'avoué Jean d'Arras (*Gesta Lietberti*, *op. cit.* (n. 3), ch. 2, p. 490), dont les relations avec l'évêque Liébert s'avèreront extrêmement compliquées jusqu'en 1056, date à laquelle Jean sera évincé par Hugues I^{er} d'Oisy (*ibid.*, ch. 14, p. 494). On ignore la date à laquelle décède Ermentrude.
- (6) **Séhier** est le frère du châtelain Gautier II. Les *Gesta* le présentent comme un clerc, une fonction qu'il exerce peut-être au sein du chapitre cathédral de Cambrai. En 1012, peu après le décès de l'évêque Erluin († 3 février), Séhier aurait, avec Gautier II, perturbé les funérailles du prélat (*Gesta episcoporum Cameracensium*, I, ch. 119, p. 453-454). La même année, son frère tente vainement de l'installer sur la cathèdre cambrésienne, qui reviendra finalement à Gérard I^{er} de Florennes (*ibid.*, ch. 121, p. 454).
- (7) Une charte épiscopale pour Saint-Amé de Douai décrit **Adèle** comme la fille de *Gualterus Cameracensis*, sans préciser s'il s'agit là de Gautier I^{er} († 1011) ou de Gautier II († 1041) (E. VAN MINGROOT, *Chartes*, *op. cit.* (n. 61), n° 3.08, p. 198, dont le témoignage doit être rapproché de celui donné *ibid.*, n° 3.07, p. 189). Dans la mesure où les fils d'Adèle et de Hugues I^{er} « Havet » sont d'ores et déjà en mesure de succéder pleinement à leur père dès avant 1051 (cf. *infra*), j'aurais tendance à faire d'Adèle la fille du châtelain Gautier I^{er} (contra F. BRASSART, *Histoire de la châteltenie et du château de Douai*, t. I, Douai, 1877, p. 56-59, que suit, avec hésitation, E. WARLOP, *The Flemish nobility before 1300*, Courtrai, t. III, Courtrai, 1976, p. 618 et 623). La date de son décès n'est pas documentée.
- (8) Attesté à partir de 1024, **Hugues I^{er} « Havet »**, châtelain de Douai et seigneur d'Aubigny-en-Artois, épouse Adèle, probable fille du châtelain Gautier I^{er} de Cambrai, au cours de la première moitié du XI^e siècle. Il exerce en outre les fonctions d'avoué de Saint-Amé de Douai et de Sainte-Rictrude de Marchiennes (B. DELMAIRE, *L'histoire-polyptyque de l'abbaye de Marchiennes (1116-1121). Étude critique et édition*, Louvain-la-Neuve, 1985, p. 121-122). Le couple qu'il forme avec Adèle donne naissance à deux garçons qui succèdent à leur père dès avant 1051 : Gautier I^{er}, qui obtient la châteltenie douaisienne, et Hugues II « Havet », qui hérite de la seigneurie d'Aubigny-en-Artois (E. WARLOP, *The Flemish nobility*, *op. cit.* (*supra*, n° 7), t. III, p. 769 ; J.-Fr. NIEUS, *Un pouvoir comtal*, *op. cit.* (n. 25), p. 287).
- (9) **Hugues I^{er} d'Oisy** n'aurait jamais succédé à Gautier II à la tête de la châteltenie de Cambrai si le fils de ce dernier n'était pas mort prématurément. Le lien qui l'unit à son prédécesseur est cependant mal documenté. Pour décrire leur relation, les *Gesta Lietberti* usent en effet d'un terme polysémique, celui de *nepos*, qui, selon les contextes, peut renvoyer aux notions de neveu, de cousin ou de petit-fils, le tout avec une signification complète-

ment bilatérale (*Gesta Lietberti*, *op. cit.* (n. 3), ch. 8, p. 493). Il faut d'emblée écarter le sens de « petit-fils », l'enfant unique de Gautier II et d'Ermentrude étant décédé trop jeune pour lui-même donner naissance à un fils. Entre les acceptions de « neveu » et de « cousin », j'opterais pour la première, essentiellement pour des raisons chronologiques. On peut raisonnablement supposer que si Hugues avait été le cousin de Gautier II, ils auraient appartenu à peu près à la même génération. Or, ce n'est incontestablement pas le cas : lorsqu'il succède après bien des péripéties à Gautier au milieu du XI^e siècle, Hugues est encore mineur, au point d'être placé sous la tutelle de son parent Anselme I^{er} de Ribemont, personnage influent de la seconde moitié du XI^e siècle et fondateur de l'abbaye d'Anchin (*ibid.*, ch. 16, p. 494). Mais si Hugues est bel et bien le neveu de Gautier II, de qui est-il exactement le fils ? Ce ne peut être de Séhier, entré dans le clergé, ni d'Adèle, dont la descendance est connue. Il conviendrait donc de supposer que Hugues est né d'un frère ou d'une sœur de Gautier II dont la documentation ne nous livre pas le nom... L'hypothèse est certes fragile, mais me paraît plausible. Devenu majeur, Hugues accède pleinement à la charge de châtelain de Cambrai à une date indéterminée, mais de peu postérieure à l'éviction de l'avoué Jean d'Arras en 1056 (*Gesta Lietberti*, *op. cit.* (n. 3), ch. 14, p. 494). Il se brouille alors rapidement avec l'évêque Liébert (*ibid.*, ch. 16-23, p. 494-496), puis avec le successeur de celui-ci, Gérard II (*Gesta Gerardi II*, *op. cit.* (n. 3), ch. 4, p. 498-499). On sait qu'il effectue un séjour en Angleterre dans le courant des années 1080 (*ibid.*, p. 499) et qu'il joue un rôle actif dans la guerre qui ravage le Cambrésis autour de l'an 1100 (*Gesta Galcheri*, *op. cit.* (n. 3), ch. 2, 7 et 26, p. 188, 190 et 203-204). Hugues I^{er} d'Oisy décède un 15 mai peu après 1111 au lendemain d'une conversion monastique à l'abbaye d'Anchin (J.-P. GERZAGUET, *Les chartes*, *op. cit.* (n. 29), n° 27, p. 123-124 ; GALBERT DE MARCHIENNES, *Miracula sanctae Rictrudis et laudatio ceterorum sanctorum Marchianensium*, éd. D. PAPERBROCH, *Acta sanctorum, Maii*, t. III, Anvers, 1680, ch. 37, p. 150 ; J.-P. GERZAGUET, *L'abbaye d'Anchin de sa fondation (1079) au XIV^e siècle. Essor, vie et rayonnement d'une grande communauté bénédictine*, Villeneuve-d'Ascq, 1997, p. 327), avec laquelle il entretenait visiblement des relations privilégiées (*id.*, *Les chartes*, *op. cit.* (n. 61), n° 21, 23 et 26, p. 116, 117-119 et 121-123).

- (10) **Ada** se marie avec Hugues I^{er} d'Oisy au cours du troisième quart du XI^e siècle, très certainement avant 1070-1071. Elle serait la nièce de la comtesse Richilde († 1086), veuve de Baudouin VI de Mons, comte de Hainaut (1051-1070) et de Flandre (1067-1070) (*Gesta Lietberti*, *op. cit.* (n. 3), ch. 20, p. 495). Malgré mes efforts, je ne suis pas parvenu à déterminer la place exacte d'Ada dans la généalogie de Richilde. Quoiqu'il en soit, le couple donne naissance à plusieurs enfants (J.-P. GERZAGUET, *Les chartes*, *op. cit.* (n. 29), n° 27, p. 124), dont Hugues, qui succédera à son père peu après 1111, et Simon, qui sera responsable de l'assassinat du *preclarus miles* Oilard de Lesquielles à la fin des années 1080 (*Chronicon sancti Andreae*, *op. cit.* (n. 21), III, ch. 12, p. 542).

Revue du Nord

N° 410 - Avril-Juin 2015

Les représentations de l'autorité épiscopale au XI^e siècle :
Gérard de Cambrai et les *Gesta episcoporum Cameracensium*
(Textes réunis par Charles Mériaux)

Avant-propos. Charles Mériaux 225

Articles

Les *Gesta pontificum* (sive *episcoporum*) *Cameracensium* : une approche typologique. Michel Sot 229

Les *Gesta* des évêques de Cambrai ou la consolidation littéraire d'un discours épiscopal. Pieter Byttebier 245

Réformes monastiques et gestion épiscopale des communautés religieuses
dans les *Gesta episcoporum Cameracensium*. Ortwin Huysmans 263

Les *Gesta* des évêques de Cambrai, le droit et les élections épiscopales. Jelle Lisson 283

La Paix de Dieu dans les *Gesta episcoporum Cameracensium*. Sam Janssens 301

Liturgical handbooks as tools for promoting bishops' ideological
and political agendas : the example of Cambrai/Arras in the eleventh century. Julia Exarchos 317

Châtelains et évêques de Cambrai autour de l'an mil : réalités et représentations. Nicolas Ruffini-Ronzani 337

De la conversion monastique au châtement divin : l'exemple du comte Albert II
de Vermandois (début du XI^e siècle). Paul Chaffenet 357

Document

Maryvonne Brasme, Isabelle Brousselle, François-Xavier Caillet, Paul Chaffenet, Boris Dutant, Michèle Gaillard,
La Vie de sainte Eusébie de Hamage (Nord) Klaus Krönert, Charles Mériaux 385

Comptes rendus

Actualités

Colloque

Sophie HUEGLIN, Alban GAUTIER, Le monachisme du haut Moyen Âge autour
de la mer du Nord : à propos d'un colloque récent. 421

Soutenance de thèse

- Doctorat

Jean-Charles BÉDAGUE, « *Ecclesia alterius conditionis* ». La collégiale Notre-Dame de Saint-Omer jusqu'à la fin du
XIII^e siècle : histoire et archives, Présentation par l'auteur et compte rendu de la soutenance par Matthieu Fontaine. 431

Informations diverses

I.S.S.N. : 0035-2624

Prix : 18 €

I.S.S.N. : 2271-7005 (en ligne)